

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JANVIER 2020

ORDRE du JOUR

- Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Délibération : autorisation de signature bail rural (Ferme des Bois)
- Délibération : adhésion service remplacement du Centre de Gestion de l'Ardèche
- Délibération : autorisation d'ouverture d'un emploi de remplacement
- Délibération : délégation d'engagements financiers
- Délibération : modification des horaires de travail d'un employé municipal
- Délibération : remplacement d'un hydrant
- Logement insalubre : arrêté du maire
- Antenne de téléphonie mobile
- Cérémonie des voeux de la municipalité
- Questions diverses

Présents : Alain MAHEY, Michel ROCHER, Guy LEMMENS, Angélique REYNAUD, Richard ROMESTANT, Michèle MENU, Chantal DUJANCOURT.

Absents excusés :

Florence CHAZALON donne pouvoir à Michèle MENU,
Michel DALZON donne pouvoir à Alain MAHEY.

Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal : à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Chantal DUJANCOURT.

Le maire propose de modifier l'ordre du jour : suppression de la Délibération « Délégation d'engagement s financiers ». Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1/ Délibération : autorisation de signature du bail rural (Ferme des Bois)

Suite résiliation à l'amiable du bail avec les anciens locataires, il est proposé la signature d'un nouveau Bail de 9 ans avec Mme Sophie BEN LOULOU. Ce bail rural concerne :

- Le bâtiment de la chèvrerie,
- les terres communales autour de la chèvrerie.

Mme BEN LOULOU travaille sur l'exploitation avec son compagnon et sont accompagnés par la Chambre d'Agriculture. Le couple est logé sur la commune et les deux enfants sont inscrits au RPI du Chassezac.

Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ Délibération : adhésion service remplacement du Centre de Gestion de l'Ardèche

Afin de pouvoir procéder au remplacement de la secrétaire de mairie en congé de maladie, Il est nécessaire adhérer au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Ardèche, et donner autorisation d'ouverture d'un emploi de remplacement , avec la même rémunération ,

de l'Agent Nathalie BERNARD, en maladie depuis le 11 Décembre 2019.
Les élus, à l'unanimité, autorisent le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

3/Délibération : autorisation d'ouverture d'un emploi de remplacement

- Suite à l'autorisation de signature d'une convention avec le centre de gestion, il est nécessaire d'ouvrir un emploi de remplacement pour procéder au remplacement de la secrétaire de mairie en congé de maladie depuis le 10 décembre 2019. Il s'agit d'un
- poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité des présents et représentés

3/ Délibération : modification des horaires de travail d'un employé municipal

Il s'agit d'autoriser la modification du planning de travail de l'ATSEM. Il est proposé de transformer 2 h de garderie par 2 h d'ATSEM au RPI du Chassezac.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité des présents et représentés.

4/ Délibération : remplacement d'hydrants

Suite aux contrôles effectués les 26 et 27 décembre 2019, la SAUR, titulaire du contrat d'entretien des hydrants de la commune, a remis une synthèse sur l'état des hydrants.

Sur 23 hydrants :

- 4 sont à renouveler,
- 1 est inexistant,
- 5 ont besoin d'un entretien (peinture).

Le conseil demande au maire de faire un état des lieux avec la Saur et donne son accord pour entreprendre les travaux au plus vite suivant devis.

5/ Logement insalubre : arrêté du Maire

Le maire souhaite prendre un arrêté de logement insalubre pour le logement de la « Ferme des Bois ». Bien que cela ne nécessite pas un avis du conseil, il informe de l'état du logement. Des travaux de mise aux normes touchant à la structure du bâtiment seront nécessaires. Afin de ne pas mettre en cause la responsabilité de la commune le conseil est favorable à cet arrêté.

6/ Antenne de téléphonie mobile :

Le maire informe le conseil du début des travaux de pose de l'antenne de téléphonie mobile. La dalle est coulée, le grillage de protection est posé. Le SDEA envisage le montage de l'antenne avant la fin janvier.

7/ Cérémonie des vœux de la municipalité :

Elle aura lieu le Lundi 27 Janvier à 18h30, à la Salle Polyvalente de Chandolas. Mise en place à 18h pour accueil du traiteur.